

Von Gott bewegt. Den Menschen verpflichtet.
Animés par Dieu. Engagés pour les humains.



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Promouvoir une Église inclusive ouverte aux adultes présentant des troubles cognitifs

-

Descriptif de projet

17 juin 2024

Table des matières

1	Contexte	3
1.1	Promotion d'une Église inclusive ouverte aux personnes avec troubles cognitifs	3
1.2	Le cas des Églises réformées Berne-Jura-Soleure : quel engagement pour l'Église inclusive jusqu'à présent?	3
2	Naissance du projet	4
2.1	Résultats du travail de l'organe de coordination et de la commission spécialisée	4
2.2	Actions nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre	5
3	Aperçu des objectifs du projet	7
3.1	Mise en œuvre prévue en deux phases	7
3.1.1	Phase 1 : planification, définition des besoins et développement	7
3.1.2	Phase 2 : mise en œuvre et évaluation	8
3.2	Collaboration avec les groupes cibles et les parties prenantes	8
3.2.1	Groupe cible des personnes du terrain	9
3.2.2	Groupe cible des foyers et autres institutions	9
3.2.3	Groupe cible des adultes présentant des troubles cognitifs, des proches et des accompagnantes et accompagnants	9
4	Calendrier et étapes importantes	10
5	Organisation de projet	10
6	Charges financières	12
7	Risques et opportunités	12
8	Annexe I : enquête qualitative (interviews)	13
9	Annexe II : champs d'action identifiés	15
10	Annexe III : mesures et tâches en lien avec le projet	17

1 Contexte

L'Église a vocation à être un lieu de communauté, de foi et de soutien ouvert aux personnes présentant des troubles cognitifs, un lieu où ces personnes se sentent bienvenues et acceptées, respectées et valorisées, quels que soient leurs besoins et leurs capacités, un lieu où il leur est offert de vivre et de partager leur foi. Il est donc prioritaire de veiller à l'absence d'obstacles dans les espaces ecclésiaux pour que tout un chacun, indépendamment de ses aptitudes physiques et intellectuelles, puisse accéder aux offres et aux services et participer au culte et à d'autres activités ecclésiales. Une Église sans obstacles est une Église qui permet l'accessibilité physique et numérique et qui propose des événements et des cultes inclusifs.

Ces défis nous appellent à poursuivre le développement d'une Église inclusive pour les personnes présentant des troubles cognitifs et à garantir la pérennité d'un tel projet. Dans le sillage de la catéchèse spécialisée que nous offrons déjà aux enfants, aux adolescentes et aux adolescents, nous devons également mettre l'accent sur les activités ecclésiales destinées aux adultes présentant des troubles cognitifs.

1.1 Promotion d'une Église inclusive ouverte aux personnes avec troubles cognitifs

La promotion de l'égalité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap est aujourd'hui un objectif de politique sociale important.

- La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) souligne que ces dernières disposent des mêmes droits que les autres citoyennes et citoyens, notamment celui de participer sans limites à la vie sociale.
- De même, le droit fédéral garantit l'égalité aux personnes handicapées et prévoit des mesures en vue d'éliminer les inégalités et les discriminations (art. 8, al. 3, Constitution fédérale, Cst. et loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand).

Depuis que le Comité des Nations Unies a condamné la Suisse au motif d'une mise en œuvre insuffisante de la CDPH, la Confédération et les cantons consentent d'importants efforts pour combler ces lacunes.

Dans l'Église aussi, la nécessité de continuer à agir et à développer des solutions en matière d'égalité et d'accès aux offres est considérable.

- Conformément à l'art. 79 du Règlement ecclésiastique, «la paroisse offre d'abord ses services d'accompagnement spirituel et diaconaux aux personnes malades, handicapées, âgées».
- Conformément à l'art. 31, al. 2, let. d de la loi sur les Églises nationales bernoises (LEgN), les offres destinées aux personnes handicapées font partie des prestations d'intérêt général subventionnées par le canton.

1.2 Le cas des Églises réformées Berne-Jura-Soleure: quel engagement pour l'Église inclusive jusqu'à présent?

Les Églises réformées Berne-Jura-Soleure s'engagent depuis plusieurs années en faveur de l'inclusion.

- La catéchèse spécialisée, l'enseignement religieux spécialisé et l'Église en langue des signes sont des offres qui démontrent leur pertinence depuis des années.
- En 2014, le Dimanche de l'Église a fortement mis l'accent sur la promotion de l'inclusion. Depuis lors, le nombre de spécialistes et de bénévoles engagés sur le territoire du ressort de l'Église pour aider les personnes présentant des troubles cognitifs à vivre la spiritualité ecclésiale en communauté est en hausse.
- Le groupe de travail *Chilche für di u mi* (L'Église pour toi et pour moi) a présenté un document de fond sur la question de l'inclusion en février 2019.
- Le Conseil synodal s'est emparé des préoccupations de ce groupe de travail en publiant son Point de vue « Vision Église inclusive – Être différent, c'est normal » le 9 janvier 2020 et en définissant les objectifs du programme de législation pour la période 2020-2023, posant des jalons en faveur des personnes ayant des besoins particuliers, dans la droite ligne de ses prises de positions antérieures (brochure « Une différence tout à fait normale! », 2011).
- En 2020-2021, le secteur Diaconie a créé un poste de coordination (à 20%) et une commission spécialisée *Chilche für di u mi* pour couvrir l'ensemble du territoire du ressort des Églises Berne-Jura-Soleure. Les deux organes poursuivent des buts communs¹.
- Dans son Point de vue de 2020, le Conseil synodal s'est prononcé en faveur d'une Église inclusive.

2 Naissance du projet

2.1 Résultats du travail de l'organe de coordination et de la commission spécialisée

En collaboration avec la commission spécialisée *Chilche für di u mi*, l'organe de coordination constitué en 2020-2021 a élaboré des documents qui serviront de base au processus d'extension et de pérennisation des activités ecclésiales destinées aux adultes présentant des troubles cognitifs. Il a organisé une première journée d'échange destinée à des spécialistes en février 2023. Ce colloque a permis de dresser le constat suivant:

- Le maillage du réseau de spécialistes reste encore très lâche et le maintien d'une offre passe souvent par du travail non rémunéré.

¹ Conformément à la décision du CS 20-186 du 11 juin 2020, les objectifs sont les suivants:

- Permettre à tout adulte présentant des troubles cognitifs qui en ressent le besoin d'accéder à une offre de vie spirituelle communautaire ainsi qu'à un accompagnement spirituel.
- Intégrer les offres existantes en les valorisant et en les centralisant à l'aide d'une plate-forme d'information et d'un bureau de renseignements uniques.
- Garantir et coordonner l'échange d'expériences entre spécialistes.
- Assurer la promotion ciblée des nouvelles offres.
- Sensibiliser les paroisses à la question de l'intégration.

- Les spécialistes manquent de temps pour se consacrer à la recherche de ressources et pour inscrire durablement leur programme dans la structure locale, ce qui met en péril les offres en cas de changement de personnel.
- Les spécialistes ont un besoin avéré d'expertise au sein des Églises réformées Berne-Jura-Soleure, que ce soit pour répondre à leurs questions théologiques, pour les aider en matière d'embauche et de budget, ou pour les conseiller sur la meilleure manière d'inscrire durablement leurs offres dans la structure locale.
- Les conditions de travail et d'engagement des spécialistes varient fortement d'un lieu à l'autre.
- La sensibilité particulière aux questions spirituelles des personnes présentant des troubles cognitifs n'a pas encore fait l'objet d'une réelle prise de conscience, et le sujet reste généralement peu connu.
- La structure actuelle ne garantit pas que les personnes présentant des troubles cognitifs puissent accéder à un accompagnement spirituel.

À la suite de ce colloque, une enquête qualitative a été menée de novembre 2023 à fin février 2024 sous forme d'interviews menées auprès de membres du personnel ecclésial engagés au service des personnes présentant des troubles cognitifs (cf. rapport relatif à l'enquête, annexe I)².

Les conclusions de cette enquête sont les suivantes :

- différentes offres ecclésiales destinées aux adultes présentant des troubles cognitifs sont nées ces dernières années; la plupart sont organisées et dirigées par des catéchètes de la catéchèse spécialisée;
- dans de nombreux endroits, ces offres auraient largement besoin d'être développées, en particulier du point de vue quantitatif;
- la sensibilisation au sujet reste peu effective à plusieurs niveaux;
- le cadre général et les conditions de mise en œuvre des offres sont variables, et les besoins liés à leur pérennisation et à leur développement le sont tout autant;
- en tant que chevilles ouvrières de ce domaine particulièrement important, les organisatrices et les organisateurs appellent de leurs vœux un soutien plus vigoureux de la part des Églises réformées Berne-Jura-Soleure, par exemple sous forme de formations continues, de conseils spécialisés, de rencontres de réseautage, de communication et de participation au financement des offres.

2.2 Actions nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre

En se fondant sur les conclusions du colloque et sur les résultats de l'enquête qualitative, l'organe de coordination et la commission spécialisée ont identifié cinq champs

² L'enquête est le fruit d'une initiative de la présidente de la commission spécialisée, de la titulaire du poste de coordination et du responsable du secteur Diaconie.

d'action ainsi qu'une série de mesures et de tâches à envisager (cf. annexe II et III, Champs d'action identifiés et Mesures et tâches liées au projet).

Schématiquement, les champs d'action se présentent de la manière suivante :

- **Sensibiliser** tous les niveaux de l'Église aux besoins des personnes présentant des troubles cognitifs et à leur désir d'égalité.
- **Renforcer et développer les offres ecclésiales** locales sur l'ensemble du territoire ecclésiastique pour répondre aux besoins des adultes présentant des troubles cognitifs.
- **Institutionnaliser et pérenniser les offres** destinées aux adultes présentant des troubles cognitifs.
- **Promouvoir l'élimination des obstacles afin de rendre de nouveaux lieux d'Église accessibles** aux personnes présentant des troubles cognitifs.
- **Promouvoir le réseautage et le travail de lobbying** en faveur de l'inclusion dans le secteur ecclésial, et défendre les droits des personnes porteuses de troubles cognitifs.

Or, l'organisation actuelle (commission spécialisée et organe de coordination) est insuffisamment dotée pour mener à bien l'élaboration, la définition et la mise en œuvre des tâches énumérées ci-dessus :

- dans la solution élaborée en 2020, il était prévu que le travail d'expertise incomberait à la commission spécialisée, selon ses compétences ;
- cependant, les membres de la commission spécialisée n'ont pas les capacités suffisantes, ni en temps, ni en ressources humaines, pour réaliser les tâches nécessaires (que ce soit bénévolement ou contre rémunération) ;
- l'organe de coordination n'a ni les connaissances spécifiques, ni les ressources pour assumer les tâches à venir.

Nous aurons besoin de ressources suffisantes et d'une approche professionnelle pour pouvoir garantir l'extension, la pérennisation et l'institutionnalisation des offres et des activités ecclésiales destinées aux adultes présentant des troubles cognitifs. Il sera également nécessaire de procéder à une évaluation plus approfondie des besoins pour confirmer les résultats de l'enquête qualitative.

Si nous voulons répondre aux besoins et atteindre les objectifs énoncés dans ce chapitre, il semble judicieux d'opter pour une démarche de type travail de projet, c'est-à-dire pour une méthode qui permet d'intégrer des variables ouvertes.

3 Aperçu des objectifs du projet

Le présent projet a pour but de continuer à encourager la création de conditions générales inclusives qui facilitent la participation à la vie ecclésiale d'adultes présentant des troubles cognitifs, et qui leur permettent en particulier de fréquenter les activités ecclésiales de manière autonome ou en recevant l'aide nécessaire.

Pour atteindre cet objectif, il convient de garantir le développement, la pérennisation et l'institutionnalisation des activités ecclésiales (cultes, manifestations, accompagnement spirituel, diaconie, etc.) destinées aux adultes présentant des troubles cognitifs dans l'ensemble des arrondissements des Églises réformées Berne-Jura-Soleure. Comme indiqué au point 2.2, ce projet requiert des ressources supplémentaires.

Concrètement, il faudra nommer la titulaire ou le titulaire du poste de direction et de coordination générale du projet qui aura pour mission de créer les conditions de mise en œuvre du projet et de diriger les opérations. Pour ce poste, il est recommandé d'engager une pasteure consacrée ou un pasteur consacré ayant les qualifications supplémentaires voulues³.

Les travaux préparatoires déjà réalisés par l'organe de coordination et la commission spécialisée *Chilche für di u mi* (cf. annexes I à III) serviront de base à l'élaboration ultérieure des objectifs concrets et contribueront au succès des actions de mise en œuvre.

La planification détaillée du projet commencera après son approbation par le Synode. Compte tenu des travaux préparatoires déjà effectués et de l'ampleur du projet, il faut compter quatre ans pour la mise en œuvre du projet.

Il est prévu d'établir un rapport intermédiaire à mi-projet environ, puis un rapport d'évaluation au cours de la quatrième année dans le but d'évaluer si les jalons posés au fil de sa réalisation ont permis d'atteindre l'effet souhaité.

3.1 Mise en œuvre prévue en deux phases⁴

3.1.1 Phase 1: planification, définition des besoins et développement

Durant la première phase du projet, il est prévu de procéder selon les étapes suivantes.

- a) Fixer définitivement l'organisation du projet après mise à disposition des ressources financières et humaines nécessaires.
- b) Planifier dans le détail la mise en œuvre du projet. Ce travail incombera à l'experte ou l'expert titulaire⁵ du poste de direction et de coordination générale du

³ Exigences: consécration pastorale; en outre, maîtrise du travail de conception et de projet, de la gestion des processus, du développement organisationnel; pédagogie spécialisée, éventuellement médiation; connaissance des bases légales et des structures de l'Église; intérêt pour les questions de société, la politique sociale et l'inclusion; compétences transversales: sens de la communication et aptitude à communiquer, compétences sociales et de négociation, capacité à travailler en équipe, sens des responsabilités, bonnes connaissances des outils informatiques sur PC.

⁴ Cf. chap. 4, Calendrier et étapes importantes.

⁵ Outre les objectifs et les mesures, la planification inclura un calendrier détaillé ainsi que les modalités de compte rendu qui formeront la base de l'évaluation, de l'assurance qualité et de la production des rapports prévus (rapport intermédiaire à l'issue de la phase 1 et rapport final à l'issue de la phase 2).

projet, qui partira des champs d'action et des mesures proposés par l'organe de coordination et par la commission spécialisée, conformément au présent descriptif de projet.

- c) Démarrer puis approfondir la collaboration avec les groupes cibles, les personnes du terrain et les parties prenantes des régions francophones et germanophones.
- d) Déterminer puis vérifier les besoins précis des deux groupes cibles (personnes du terrain et adultes avec troubles cognitifs) en termes de soutien et d'extension des projets.
- e) Mettre l'accent sur la sensibilisation intra-ecclésiale (y compris au niveau œcuménique) et sur la mise en réseau des spécialistes.
- f) Examiner dans quelle mesure les modèles d'offre existants sont reproductibles, discuter de nouvelles propositions et établir un guide de mise en œuvre pour les lieux qui créent un programme à partir de zéro. Ce processus s'inspirera de l'exemple des Églises inclusives d'autres cantons ou pays.
- g) Examiner comment se développent les offres et activités dans différentes régions et arrondissements, et entamer des collaborations avec d'autres institutions.
- h) Produire un rapport intermédiaire.

3.1.2 Phase 2: mise en œuvre et évaluation

La seconde phase du projet se déroulera selon les étapes suivantes.

- a) Mettre en œuvre et consolider l'éventuelle extension et le développement des offres et des activités.
- b) Établir des comptes rendus en vue de l'évaluation finale.
- c) Soutenir concrètement les personnes du terrain.
- d) Pérenniser et renforcer les collaborations antérieures avec des institutions (p. ex. contrats de prestations, descriptifs de postes).
- e) Évaluer le projet et établir le rapport final.
- f) Réaliser un point de situation et décider des suites à donner au projet en collaboration avec le pôle Monde.

3.2 Collaboration avec les groupes cibles et les parties prenantes

Les objectifs du projet impliquent de collaborer avec trois groupes cibles: les personnes du terrain, les foyers et autres institutions, les adultes présentant des troubles cognitifs, leurs proches et leurs accompagnants et accompagnants.

3.2.1 Groupe cible des personnes du terrain

Il convient de continuer à sensibiliser les personnes du terrain afin de leur donner les moyens de s'engager en faveur de l'égalité et de l'inclusion des adultes présentant des troubles cognitifs. Ce groupe cible inclut les organes, les personnes ayant un pouvoir décisionnel et les collaborateurs et collaboratrices de l'Église nationale, des arrondissements ecclésiastiques et des paroisses.

Les principales ambassadrices et principaux ambassadeurs du projet sont les catéchètes de la catéchèse spécialisée qui se sont tant investis jusqu'à présent pour organiser des programmes destinés aux adultes présentant des troubles cognitifs. Parmi ces adultes, les anciennes et anciens catéchumènes ont noué une relation particulière avec les catéchètes de la catéchèse spécialisée, ce qui leur simplifie le passage vers les offres pour adultes, voire le leur rend possible.

Il faut offrir aux personnes du terrain le renfort et les moyens qui leur permettront, grâce à la mise en œuvre ciblée de mesures adaptées, de garantir à long terme l'inclusion d'adultes présentant des troubles cognitifs au sein de l'Église et de respecter leurs besoins. D'après l'enquête qualitative, les personnes du terrain attendent un soutien de la part des Églises réformées Berne-Jura-Soleure (par l'intermédiaire des spécialistes des pôles Monde et Église) pour constituer leur programme d'offres et le réaliser. Cet appui pourra prendre la forme de conseils généraux, de soutien technique, d'aide à l'activation des ressources personnelles (p. ex. comment trouver d'autres sources de subvention pour mener à bien les activités proposées), d'offres de formation continue et de réseautage, ou encore d'aide en matière de communication sur les offres.

3.2.2 Groupe cible des foyers et autres institutions

Il est important d'impliquer les institutions du territoire du ressort de l'Église dans lesquelles vivent des adultes présentant des troubles cognitifs, telles que les foyers, de les informer sur les offres proposées et, si possible, de travailler main dans la main avec elles pour tout ce qui touche à la diffusion de la publicité et aux moyens mis en œuvre pour ouvrir l'accès aux offres. De plus, il faudra se pencher sur l'extension des activités en collaboration avec d'autres institutions adéquates, en particulier avec l'Église catholique.

3.2.3 Groupe cible des adultes présentant des troubles cognitifs, des proches et des accompagnantes et accompagnants

Enfin, il est fondamental de collaborer directement avec les adultes présentant des troubles cognitifs ainsi qu'avec leurs proches et leurs accompagnantes et accompagnants. Les résultats de l'enquête qualitative montrent que de nombreux adultes présentant des troubles cognitifs restent ouverts aux questions spirituelles après leur confirmation et qu'ils sont ravis de participer à des cultes et à d'autres événements ecclésiastiques. Ce groupe vulnérable mérite d'être traité avec la sensibilité et l'attention nécessaires, et les personnes appelées à collaborer dans ce contexte devront posséder les qualifications et les formations correspondantes. En outre, il faut impliquer les représentantes, les représentants, les accompagnantes et les accompagnants des adultes présentant des troubles cognitifs dans le processus de définition des besoins et dans le développement de nouvelles formes d'offres.

4 Calendrier et étapes importantes

Étape	1. Lancement du projet	Phase 1 : planification, définition des besoins, développement	Phase 2 : mise en œuvre, évaluation
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Donner le coup d'envoi après approbation par le Synode • Élaborer le profil de poste • Rédiger l'offre d'emploi • Conduire les entretiens d'embauche • Recruter une pasteur ou un pasteur ayant les qualifications supplémentaires voulues • Choisir définitivement les personnes à impliquer et contrôler le modèle organisationnel du projet • Définir puis produire les bases et la documentation nécessaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir la planification détaillée du projet, y compris objectifs et mesures, marche à suivre et calendrier • Entamer une collaboration avec les groupes cibles et les autres parties prenantes, préciser leurs besoins • Assurer le soutien technique aux personnes du terrain • Sensibiliser la sphère intra-ecclésiale • Favoriser le réseautage entre spécialistes • Examiner dans quelle mesure les modèles d'offres existants sont reproductibles (établir un guide) • Discuter de nouvelles formes d'offres avec les groupes cibles et les parties prenantes et, le cas échéant, les développer • Produire un rapport intermédiaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la mise en œuvre et l'extension du projet à l'ensemble des arrondissements, établir des comptes rendus • Soutenir concrètement les personnes du terrain et consolider les collaborations institutionnelles déjà entamées (p. ex. contrats de prestations, descriptifs de postes) • Examiner les besoins au sein des autres arrondissements et entamer des collaborations avec d'autres institutions • Étendre et développer les activités (conventions avec les institutions) • Évaluer le processus, discuter de l'évaluation et dresser un bilan • Illustrer le rapport final • Décider des suites à donner • Le cas échéant, préparer la suite des opérations
Résultats	Le projet est lancé, le poste de direction et de coordination générale du projet est pourvu, le modèle organisationnel du projet est validé.	Le projet est planifié dans ses moindres détails – plan de mise en œuvre, objectifs, mesures, modalités de compte rendu, calendrier. La sphère intra-ecclésiale est sensibilisée à la question et le réseau de spécialistes est constitué. Les personnes du terrain bénéficient d'un soutien en fonction de leurs besoins et des ressources disponibles. Après examen, les modèles d'offres existants ont permis de définir de nouvelles formes d'activités. Le rapport intermédiaire est rédigé.	Le potentiel d'extension et de développement des activités a été exploité. L'institutionnalisation des offres est actée et des contrats de prestations sont conclus avec d'autres institutions. L'évaluation, fondée sur les comptes rendus, est finalisée, et le rapport final est rédigé. L'avenir des activités a fait l'objet d'une décision et les éventuelles étapes permettant leur maintien ont été franchies.
Délai	30.04.2025	31.10.2026	31.12.2028

5 Organisation de projet

Sur la base des informations disponibles, il est proposé d'organiser le projet de la manière suivante. Cette proposition fera l'objet d'une discussion au démarrage du projet avant d'être définitivement validée.

Rôle	Nom / fonction	Tâches
Mandant	<ul style="list-style-type: none"> • Synode ou Conseil synodal, selon leur compétence 	<ul style="list-style-type: none"> • Valider le projet et débloquer le crédit d'engagement correspondant • Valider le descriptif de poste • Approuver le rapport intermédiaire et le rapport final • Statuer sur la suite du processus
Responsable supérieur du projet au sein de l'Église	<ul style="list-style-type: none"> • Chef ou cheffe du département, ou coresponsables du pôle Monde, selon leur compétence 	<ul style="list-style-type: none"> • Être le porte-parole du pôle Monde dans la mise en œuvre du projet • Être garant du cahier des charges
Expert-e titulaire du nouveau poste de direction et de coordination générale du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Pasteure ou pasteur ayant les qualifications supplémentaires voulues /titulaire du poste de direction et de coordination générale du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Diriger le travail de conceptualisation et de projet • Élaborer la gestion du processus • Diriger la collaboration avec les groupes cibles et les parties prenantes • Apporter un soutien technique aux catéchètes de la catéchèse spécialisée • Assumer la responsabilité des tâches liées aux rapports • (compléter selon le profil de poste)
Commission spécialisée <i>Chilche für di und mi</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Présidence de la commission spécialisée • Autres spécialistes (pédagogues spécialisé-e-s, adultes avec troubles cognitifs, proches, pasteur-e-s, collaborateur-trices socio-diaconaux) 	<ul style="list-style-type: none"> • Diriger la commission spécialisée <i>Chilche für di und mi</i> • Épauler la direction du projet en lui apportant une assistance technique
Coordination d'une Église inclusive ouverte aux adultes avec troubles cognitifs	<ul style="list-style-type: none"> • Titulaire du poste de coordination d'une Église inclusive ouverte aux adultes avec troubles cognitifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Diriger l'organe de coordination de l'Église inclusive ouverte aux adultes présentant des troubles cognitifs • Épauler la personne titulaire du poste en lui apportant une assistance technique
Expertes et experts	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les besoins, assistance technique 	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un soutien ponctuel en fonction des besoins et des ressources disponibles
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Organes et personnes ayant un pouvoir décisionnel au sein de l'Église nationale • Catéchètes de la catéchèse spécialisée • Paroisses • Foyers, institutions (spécialisées) • Adultes avec troubles cognitifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer au développement et à la mise en œuvre des mesures en fonction des besoins

	• Proches et personnes accompagnantes	
--	---------------------------------------	--

6 Charges financières

	2025	2026	2027	2028	
Coût					Total
Salaire (poste à 80%) (2025: 8 mois)	100000.-	150000.-	150000.-	150000.-	550000.-
Poste de travail et infrastructure pôle Monde	pôle Monde	pôle Monde	pôle Monde	pôle Monde	
Développement de l'offre	5000.-	5000.-	5000.-	5000.-	20000.-
Formation continue et colloques	5000.-	5000.-	5000.-	5000.-	20000.-
Coût total	110000.-	160000.-	160000.-	160000.-	590000.-

Un crédit d'engagement quadriennal d'un montant de 590 000 francs pris sur le budget du pôle Monde couvrira le coût économique du projet. Les montants annoncés ci-dessus devront être pris en compte par l'experte ou l'expert et considérés comme des plafonds au moment de l'évaluation des coûts (phase de planification de la mise en œuvre).

7 Risques et opportunités

Pour reprendre les mots du Conseil synodal dans son Point de vue, « une Église inclusive offre la chance de cheminer avec des personnes très différentes les unes des autres, et de s'enrichir par la différence ». L'expérience des offres ecclésiales déjà proposées aux adultes présentant des troubles cognitifs offrent un bon point de départ. Par ailleurs, le dixième anniversaire de la ratification de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées médiatise le sujet, ce qui donne un élan supplémentaire à la cause. Si le présent projet permet réellement à notre Église de mettre en œuvre l'inclusion et l'égalité, elle sera perçue comme une institution innovante et sociale.

En cas de baisse des moyens financiers de l'Église, les attentes des personnes présentant des troubles cognitifs risquent d'être sous-estimées, ce qui pourrait conduire à la marginalisation de ce groupe. Pourtant, à plus long terme, l'intégration insuffisante de ces personnes met en jeu la crédibilité et l'image de l'Église.

8 Annexe I: enquête qualitative (interviews)

Résultats du sondage

Dans le cadre de l'avant-projet, huit interviews ont été menées entre novembre 2023 et fin février 2024 auprès de membres du personnel ecclésial engagés au service des adultes présentant des troubles cognitifs. Six catéchètes spécialisées et deux pasteurs ou pasteurs représentant différentes régions et arrondissements du territoire du ressort de l'Église ont été interrogés. Le même canevas d'entretien a été utilisé pour tous les entretiens, qui ont été transcrits puis synthétisés sous forme de tableau de résultats.

Il ressort du sondage que différentes offres ecclésiales destinées aux adultes présentant des troubles cognitifs ont été mises sur pied dans les régions ces dernières années. La majorité de ces propositions sont placées sous la responsabilité d'un arrondissement ecclésiastique, et les autres sous celle d'une paroisse. Les offres sont organisées et menées par des catéchètes de la catéchèse spécialisée. Les participantes et les participants sont d'anciennes catéchumènes et d'anciens catéchumènes qui ont envie de rester en contact avec l'Église, avec les catéchètes et avec leur ancien groupe de catéchisme. Bien souvent, ces jeunes ont investi la catéchète spécialisée du rôle de personne de confiance. Il arrive que le cercle soit élargi à d'autres personnes intéressées.

Les rencontres ont lieu entre quatre et huit fois par an selon les arrondissements. Les post-catéchumènes et d'autres personnes intéressées y sont invités. Les invitations sont parfois aussi adressées à des foyers et à des institutions. Il existe souvent une liste d'adresses de personnes intéressées.

La plupart du temps, les rencontres durent entre quatre et cinq heures et incluent une méditation, le partage d'un repas, des jeux, du bricolage, une discussion, etc. Le chant occupe une place importante dans la méditation. Dans deux arrondissements, des membres du corps pastoral assistent aussi aux rencontres. En moyenne, entre dix et douze jeunes participent aux réunions; à Thoune, les activités rassemblent près de trente personnes. Presque chaque année une excursion en commun ou parfois même un camp sont proposés.

Dans certains lieux, des temps de méditation se déroulent aussi au sein des institutions. Certaines d'entre elles encouragent la participation aux activités ecclésiales et soutiennent cette offre, mais cela dépend très largement de la direction. Il existe des institutions de grande taille dotées d'une pasteure ou d'un pasteur responsable de l'accompagnement spirituel (p. ex. Lebensart, Bärau). D'autres institutions ne veulent délibérément aucun contact avec l'Église.

Les changements de lieux de vie et de travail constituent un défi pour la mise sur pied des offres. Or, il est fréquent que les anciennes catéchumènes et les anciens catéchumènes changent de foyer après leur confirmation. Les nouvelles institutions se trouvent parfois dans d'autres régions (p. ex. dans l'Oberland bernois). Les participantes et participants qui veulent se joindre aux rencontres doivent donc quelquefois parcourir un long trajet. De plus, les institutions elles-mêmes ou d'autres associations régionales Insieme (p. ex. Domino à Berne) proposent aussi des offres de loisir. Pour ces différentes raisons, une fréquence de quatre rencontres par an est la plupart du temps suffisante.

Dans six cas sur les huit, le descriptif de poste fait état de l'organisation d'offres destinées aux adultes concernés. Le temps de travail est le plus souvent calculé sur la

base du temps de travail de la catéchèse, ce qui n'est pas très large, mais reste suffisant d'après le témoignage des collaborateurs et des collaboratrices.

Il semble que deux arrondissements n'aient pas encore de descriptif de poste, ni de temps de travail alloué aux offres destinées aux adultes concernés.

Les collaborateurs et collaboratrices attendent de l'aide de la part des Églises réformées Berne-Jura-Soleure pour rédiger leurs descriptifs de poste. Par ailleurs, les moyens financiers sont dans certains cas à peine suffisants pour organiser des excursions ou des camps. Les participantes et participants à l'enquête ont également estimé qu'il serait judicieux d'organiser des formations continues et des rencontres d'échange. Ils estiment que les Églises réformées Berne-Jura-Soleure doivent mieux diffuser les offres destinées aux adultes présentant des troubles cognitifs sur le territoire du ressort de l'Église, davantage les promouvoir et faire un effort de sensibilisation. Du point de vue de la publicité, ils demandent aux Églises réformées Berne-Jura-Soleure de veiller à ce que les annonces d'événements soient clairement visibles sur le site web.

9 Annexe II : champs d'action identifiés

Champs d'action identifiés sur la base de l'enquête qualitative

4.1 Sensibilisation

À tous les niveaux de l'Église, il convient d'informer et de sensibiliser les personnes ayant un pouvoir décisionnel, les collaborateurs et les collaboratrices, les membres des paroisses et toute personne intéressée au sujet de l'égalité et des besoins des adultes présentant des troubles cognitifs. Les Églises réformées Berne-Jura-Soleure sont appelées à réaliser un travail d'information professionnel, notamment par le biais de leur site web et des médias sociaux. Des réunions d'information et des formations peuvent également contribuer à déconstruire la peur du contact et à créer un environnement inclusif. De plus, la mise en avant d'offres déjà existantes peut contribuer à faire évoluer les mentalités.

Il est important que les personnes présentant des troubles cognitifs soient soutenues au sein des paroisses et s'y sentent les bienvenues. Pour atteindre cet objectif, les paroisses peuvent constituer un groupe de personnes accompagnantes, élaborer un programme de mentorat entre pairs ou encore proposer de l'aide individuelle.

4.2 Extension et développement des activités

L'Église se doit d'offrir sur l'ensemble de son territoire des offres et des activités spécifiquement adaptées aux besoins des adultes présentant des troubles cognitifs – par exemple des cultes spéciaux, des temps de méditation ou des activités en groupe. Il convient d'étendre et de développer les offres existantes et de créer de nouvelles propositions et, si nécessaire, de les subventionner. Les professionnelles et les professionnels qui organisent ces programmes sont pour la plupart des catéchètes issus de la catéchèse spécialisée ou des spécialistes de la pédagogie spécialisée dont le travail mérite encadrement et soutien. Il convient d'encourager le réseautage afin de favoriser les échanges entre spécialistes. De plus, il est nécessaire d'organiser des formations continues et des cours techniques.

4.3 Inscrire durablement les offres dans les structures locales

Il convient de garantir à long terme les activités déjà existantes ou récemment créées destinées aux adultes présentant des troubles cognitifs, et de les inscrire dans les structures ecclésiales. Il faut entrer en discussion avec les comités des synodes d'arrondissement et les paroisses compétents au sujet de la promotion et de l'institutionnalisation des activités. Il faut également les conseiller en matière de développement des offres et leur apporter une aide ciblée à la création d'offres et d'activités dans les régions sélectionnées.

4.4 Promotion de l'élimination des barrières pour ouvrir l'accès à l'Église

La facilitation de l'accès à l'Église implique d'adapter la communication. L'Église doit communiquer de manière simple et compréhensible pour que des personnes présentant des troubles cognitifs puissent mieux suivre le culte et d'autres événements. Un langage clair, des aides visuelles telles qu'images ou symboles, et l'usage de mots simples peuvent y contribuer.

En outre, il serait bon que les événements ecclésiaux soient également accessibles sur les plans physique et organisationnel. Cet aspect concerne principalement les personnes vivant en institution (foyers). Leur participation à des événements ecclésiaux dépend souvent de la position et de l'ouverture des directions de leur établissement. Il faut donc nouer des contacts avec les institutions en soulignant la préoccupation du côté de l'Église : faire en sorte que les adultes présentant des troubles cognitifs qui le souhaitent puissent participer à des activités ecclésiales. Pour garantir les collaborations à long terme, il faut viser la signature de conventions, ce qui implique de clarifier à la fois les questions juridiques et les aspects de mise en œuvre pratiques (p. ex. accompagnement, service de transport).

4.5 Réseautage et travail de lobbying

L'Église considère l'égalité et l'inclusion comme des sujets importants pour la société. Les personnes présentant des troubles cognitifs ne peuvent souvent pas défendre elles-mêmes leurs droits et elles ont besoin que des personnes d'engagement les soutiennent dans leur combat. Pour lutter de manière ciblée en faveur de l'amélioration des droits des personnes présentant des troubles cognitifs, il est important de rester en contact et d'échanger avec d'autres organisations et institutions qui s'engagent dans ce domaine (pro infirmis, insieme Region Bern, etc.). Il faut également tout mettre en œuvre pour tisser des liens avec les services spécialisés d'autres Églises cantonales et aller dans le sens de la collaboration œcuménique.

10 Annexe III: mesures et tâches en lien avec le projet

Mesures et tâches envisageables sur la base de l'enquête qualitative

Arrondissements ecclésiastiques

- Prendre des contacts et tisser des liens avec l'ensemble des arrondissements (y compris ceux qui ne proposent encore rien)
- Valoriser toute activité antérieure
- Sensibiliser aux questions de promotion et d'institutionnalisation des activités, négocier ces étapes
- Dispenser des conseils en matière de développement d'offres et d'activités ecclésiastiques destinées aux adultes présentant des troubles cognitifs
- Subventionner le démarrage de nouvelles activités ou de projets liés à des offres existantes
- Cibler la promotion de nouvelles activités sur certaines régions (« régions vierges »), si possible au niveau œcuménique

Paroisses

- Sensibiliser et conseiller les paroisses au sujet de l'intégration et du développement d'activités ecclésiastiques locales destinées aux adultes présentant des troubles cognitifs

Catéchètes de la catéchèse spécialisée, professionnelles et professionnels de la pédagogie spécialisée

- Nouer des contacts et réseauter avec l'ensemble des catéchètes de la catéchèse spécialisée et des personnes qui offrent et organisent des activités
- Reconnaître leur travail et leur important engagement
- Apporter des conseils ou du coaching portant:
 - ~ sur le développement d'activités ecclésiastiques
 - ~ sur les conditions d'engagement (descriptifs de poste, pourcentages de poste)
 - ~ sur les aspects organisationnels et juridiques
 - ~ sur les contacts avec des institutions
 - ~ sur les relations avec les pasteures et les pasteurs et avec d'autres collaboratrices ecclésiastiques et collaborateurs ecclésiaux
- Prévoir le contenu de la journée annuelle d'échange d'expérience (bourse aux idées, bonnes pratiques, facteurs de réussite dans le développement des offres, etc.)
- Organiser des formations continues et des cours techniques
- Promouvoir l'échange et le développement de savoir sur les offres et activités ecclésiastiques destinées aux adultes présentant des troubles cognitifs
- Sensibiliser les spécialistes sur les questions liées à la collaboration œcuménique et interreligieuse
- Cofinancer ou subventionner les activités

Institutions (foyers)

- Établir des contacts avec les directions d'institution
- Sensibiliser à la liberté de croyance des résidentes et des résidents et à leur liberté de choix
- Vérifier que le nécessaire est fait pour rendre les activités ecclésiastiques accessibles
- Conseiller
 - ~ élaborer et développer des activités ecclésiastiques destinées aux adultes présentant des troubles cognitifs

- Clarifier les compétences pastorales

Proches et personnes intéressées

- Établir des contacts avec les personnes intéressées souhaitant s'engager en faveur de cette cause (pasteures et pasteurs, collaboratrices socio-diaconales et collaborateurs socio-diaconaux, proches, accompagnantes et accompagnants, etc.)
- Offrir un contact aux proches, aux accompagnantes et aux accompagnants des personnes présentant des troubles cognitifs

Communication

- Sensibiliser à la question
- Mettre en avant le travail ecclésial
- Mener un travail de lobbying
- Tenir à jour le site web

Collaboration interne au sein des Églises réformées Berne-Jura-Soleure

- Collaborer étroitement avec le pôle Église
- Clarifier l'interface entre catéchèse et diaconie

Réseautage

- Prendre des contacts avec des organismes et des institutions qui s'engagent en faveur des adultes présentant des troubles cognitifs (pro infirmis, insieme Region Bern, etc.)
- Réseauter à l'échelle intercantonale
- Collaborer avec la sphère œcuménique

Connaissances spécialisées

- Rassembler le matériau existant dans le domaine des activités ecclésiales destinées aux adultes présentant des troubles cognitifs, décrire ces ressources et les développer
- Réaliser un travail de fond sur la spiritualité des adultes présentant des troubles cognitifs
- Promouvoir l'échange et le développement de savoir sur les offres spirituelles et les activités destinées aux adultes présentant des troubles cognitifs
- S'informer et se tenir à jour
 - ~ dans le domaine du travail social et de la protection des adultes pour délimiter les thématiques (tri)
 - ~ dans le domaine du développement des organisations
 - ~ sur les lieux spécifiques (institutions publiques et privées, associations, etc.)